

Observatoire de la lecture publique

Le ministère de la Culture et de la Communication conduit, dans le cadre du contrôle technique exercé par l'État sur les collectivités territoriales, une enquête annuelle sur les données d'activité des bibliothèques publiques (Code du patrimoine). Cette enquête, accessible aux professionnels comme au grand public, a pour but de donner des indications sur la situation et l'évolution des bibliothèques territoriales et de permettre des comparaisons entre bibliothèques françaises mais aussi avec des bibliothèques à l'étranger.

L'enquête nationale sur les bibliothèques publiques a été créée à la fin des années 1960 et dématérialisée dans les années 1990. En 2009, sa mise en œuvre a suscité la création, au sein du Service du livre et de la lecture, d'un Observatoire de la lecture publique, qui a pour mission de collecter, d'analyser et de diffuser les données d'activité de l'ensemble des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales. Le projet s'appuie sur un partenariat avec les Conseils départementaux (67 aujourd'hui), qui contribuent à l'identification et au suivi des bibliothèques municipales et intercommunales qu'ils desservent. L'objectif est d'étendre les partenariats à l'ensemble des départements (à l'exception de ceux de la première couronne de Paris, qui ne disposent pas de bibliothèques départementales), afin de parvenir à une connaissance exhaustive du territoire.

En pratique plus de 12 000 bibliothèques municipales et intercommunales participent aujourd'hui à l'enquête nationale. A terme plus de 16 000 bibliothèques et points lecture ont vocation à y participer.

Données des bibliothèques municipales et intercommunales

Selon la taille des collectivités et les missions propres à chaque établissement, les bibliothèques sont destinataires d'un questionnaire de type « Patrimoine » (le plus exhaustif), « Complet » ou « Abrégé » : les bibliothèques municipales classées reçoivent un rapport de type « Patrimoine », qui contient environ 600 indicateurs.

Les questionnaires s'organisent selon les axes suivants :

- accès et installations
- collections
- usages et usagers
- budget
- personnel et formation
- action culturelle
- patrimoine

Les données collectées sont des données administratives, permettant de décrire les établissements (surface, équipements mobiliers, collections), leurs activités (acquisitions documentaires, partenariats, animations), leurs moyens d'action (budget, personnel) et les usages (inscriptions, prêts, fréquentation). L'approche se veut strictement quantitative.

La réponse à l'enquête nationale sur les bibliothèques municipales et intercommunales est une obligation réglementaire prévue par l'article R310-5 du Code du patrimoine.

Restitution des données : études, synthèses et cartographie

L'ensemble des données collectées est conservé et exploité par le SLL. Une synthèse nationale est publiée annuellement (à ce jour 18 mois environ après la fin de la collecte des données). La dernière synthèse publiée porte sur les données 2013 ; elle est disponible à l'adresse <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique>.

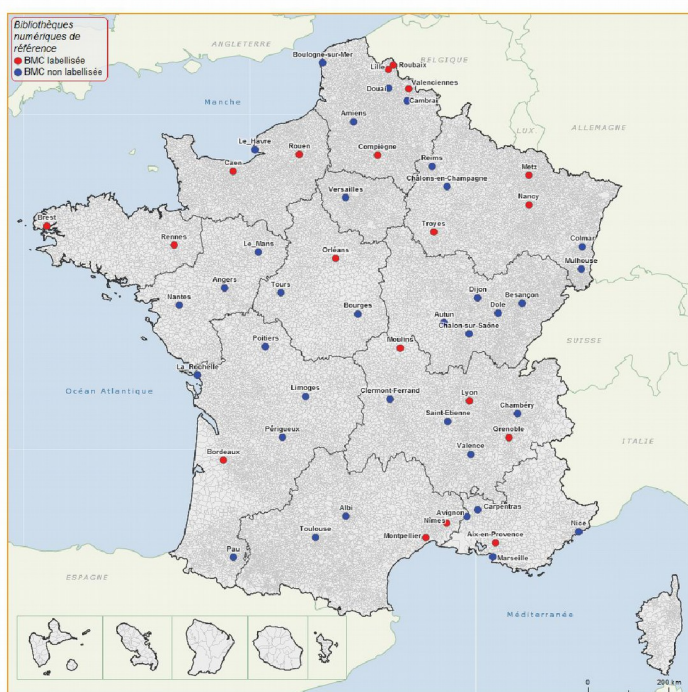
L'Observatoire de la lecture publique fournit également des jeux de données brutes ou traitées, dans le cadre d'enquêtes nationales dont le Service du Livre et de la Lecture est partenaire ou en réponse à des demandes ponctuelles et motivées. Chaque indicateur du questionnaire peut dans ce cadre faire l'objet d'un traitement : les questionnaires sont disponibles en ligne.

A partir de février 2016, l'Observatoire proposera également un nouveau site de cartographie interactive. Ce site permettra de représenter plusieurs dizaines d'indicateurs issus de l'enquête nationale, ainsi qu'un jeu de données démographiques issues de l'INSEE.

Il sera possible :

- d'éditer et d'imprimer une carte des indicateurs cartographiés ;
- d'éditer et d'exporter des tableaux, présentant sous forme de tris à plat l'ensemble des indicateurs d'une thématique ;
- d'importer ses propres données pour les croiser avec celles de la lecture publique ;
- de cartographier ses données par géolocalisation ;
- d'accéder aux données des enquêtes précédentes ;
- de générer des « portraits de territoire », rapports de synthèse mis en forme présentant un panorama de la lecture publique sur un territoire sélectionné.

Bibliothèques numériques de référence



Exemple de carte produite avec l'outil cartographique de l'Observatoire de la lecture publique.

Des formations en région à l'utilisation de l'outil cartographique pourront être organisées, en lien avec le Conseiller livre et lecture en DRAC, à l'attention des responsables de bibliothèques municipales, intercommunales et départementales.